

COMMUNE DE MAXOU



Département du Lot

Nombre de membres

en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Séance du vendredi 13 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame CALAS Béatrice.

Sont présents : Béatrice CALAS, Patrick LAFFRAY, Jean-Paul BEGGIATO, Thierry CANDAU, Francis COMBES, Etienne DELCROS, Leslie DUNNING, Delphine LAFUSTE, Nicole VITRAC

Représentés : Sheila ANTAKI par Leslie DUNNING

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Etienne DELCROS

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2022

Lecture faite, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet: Taxes directes locales - Vote des taux pour 2022 (DEL 2022 012)

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2022, Madame le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux (état n°1259 en annexe), qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts cette année et fixe pour l'année 2022 les taux suivants :

Taxe Foncière Bâti	42.73
Taxe Foncière Non-Bâti	167.94

Objet: Aménagement d'un terrain multisports aux Carrières - actualisation du plan de financement (DEL 2022 013)

La commune de Maxou a validé lors de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2022 le projet de transformation du terrain de tennis en plateau multisports acier et bois.

Après consultation des services du Département, Madame le Maire précise que cette opération peut faire l'objet de subventions au titre du FAST.

Le plan de financement du projet est alors actualisé comme suit :

CHARGES (HT en €)		PRODUITS (en €)		
Description	Dépenses réalisées	Origine	Pourcentage	Montant
Plateau multisports		Etat :		
acier bois first	37 639,00	DETR	20%	9 028,00
Mise en sécurité grillage	7 500,00	Agence Nationale du Sport		
		ANS	50%	22 570,00
		Département		
		FAST	10%	4 514,00
		Autofinancement	20%	9 027,00
TOTAL CHARGES	45 139,00	TOTAL PRODUITS		45 139,00

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le nouveau plan de financement du projet, autorise et mandate le Maire pour solliciter une aide du Département du Lot au titre du FAST.

Objet: Demande d'occupation du domaine public par le comité des fêtes Maxou Brouelles en vue d'organiser un marché estival (DEL 2022 014)

Madame le Maire présente au conseil la demande formulée par le Comité des fêtes Maxou Brouelles en vue d'organiser un marché de créateurs et producteurs pendant la saison estivales afin d'animer la commune. Monsieur Thierry CANDAU, également Président du comité des fêtes, se retire afin de laisser débattre librement le conseil.

La municipalité souhaite apporter son soutien à l'Association dans la mesure où elle mène des actions positives pour la vie communale à l'instar de la mise en valeur de la commune et de produits ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La Commune met à disposition du Comité des fêtes Maxou Brouelles le terrain dénommé « place du monument aux morts » tous les mercredis de 17h à 22h, du mercredi 25 mai 2022 au mercredi 26 octobre 2022.
- Considérant le caractère d'intérêt général de l'Association organisant ce marché de producteurs locaux de manière non lucrative, dans le seul but de dynamiser la commune dans son animation et d'apporter un service aux habitants, l'occupation du domaine public est consentie à titre gracieux en vertu de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.
- L'Association pourra de plus organiser en parallèle des dégustations et des animations diverses contribuant à la vie communale.

Objet: Adoucissement des dos d'âne aux Carrière

Suite à plusieurs doléances des riverains et usagers concernant la hauteur trop importante des dos d'âne aux Carrières, un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour les adoucir. Le coût de l'opération s'élèverait à 1 560 € HT, soit 1 872 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité ce devis.

Objet: Devis pour carreler le sol de la salle des fêtes

Madame le Maire présente deux devis pour poser un carrelage dans la salle des fêtes. La décision sera prise ultérieurement dans l'attente de conseils concernant les performances acoustiques d'un carrelage par-rapport au sol béton actuel.

Objet: Personnel : statut administratif de la secrétaire de mairie

Le CDD de Madame Bour arrive à son terme le 30 juin prochain. Le conseil approuve la proposition de Madame le Maire de la titulariser au sein de la mairie.

Informations et questions diverses

- Un point de collecte des téléphones portables usagés sera installé à la mairie pour le SYDED.
- Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, le récup-verre a été déplacé au bout du nouveau parking et un chemin bétonné permet d'accéder aux poubelles.
- Il faut refaire un point sur la signalétique et prévoir des panneaux "parking" et "place handicapés".
- Les plans d'évacuations définitifs de la salle des fêtes vont être envoyés par l'entreprise ATVR et pourront remplacer les provisoires.
- 10 tables seront achetées pour la salle des fêtes.
- La création d'un local pour ranger les tables et les chaises à côté de la salle des fêtes est à étudier.
- Création d'une ouverture dans la cloison du bureau du secrétariat. Delphine Lafuste refuse le projet.
- L'inauguration de la salle des fêtes sera groupée avec celle de l'aménagement du bourg et du nouveau terrain multisports si les travaux ont été faits. La date est fixée au 17 septembre 2022.
- La fête du village aura lieu les 22 et 23 juillet.
- Prévoir une soirée à Brouelles le 14 juillet type "auberge espagnole" avec un petit feu d'artifice froid et une gerbe à déposer au monument aux morts.

Fin de séance à 20h50